



Rapport d'activité 2023

NOS FAITS MARQUANTS

JANVIER

NOUVEAUX ESPACES « ADHÉRENT » ET « SALARIÉ » : le programme interne de déploiement de Padoa, meilleure application digitale en prévention et santé au travail, est lancé.

PRÉVENTION AUPRÈS DES APPRENTIS : le programme de nos actions dans des centres de formation est étendu à l'automobile, au médico-social et à la mécanique-maintenance des deux-roues.

FÉVRIER

CERTIFICATION ISO 9001:2015 : un audit de l'Afnor conclut à son maintien, les auditrices saluent l'implication des équipes de l'ACMS.

MARS

NOTRE EXPERTISE PARTAGÉE : 9 professionnels de l'ACMS sont investis dans le 4^e Plan régional de santé au travail et dans les programmes « socles » des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des services de prévention et de santé au travail interentreprises de l'Île-de-France.

REFONTE DE NOTRE SITE INTERNET : il offre un nouveau design et des contenus ciblés par public.

AVRIL

DOMINIQUE OLIVIER PRÉSIDENT DE L'ACMS : directeur des Ressources humaines de Robert Bosch France, il succède à Gérard Huot.

PROJET D'UN DEUXIÈME CENTRE ACMS À LA DÉFENSE : l'ACMS fait l'acquisition de locaux dans la tour « Ève » à Puteaux (92).



© Nicolas Cornu

MAI

RISQUE CHIMIQUE : une étude de l'ACMS sur les risques liés au plomb est présentée sur le salon Préventica et aux 36^e journées nationales de la santé au travail dans le BTP.

JUIN

EXOSQUELETTE : une étude de l'ACMS est présentée aux 28^{es} Journées franco-suisse de médecine du travail.

LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : l'ACMS commande 3 centres médicaux mobiles à moteur 100 % électrique.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'INRS : l'ACMS communique une étude sur les risques liés aux vibrations.

SANTÉ AU TRAVAIL ET SPORT DE HAUT NIVEAU : Michaël Lozère, ergonome à l'ACMS, décroche le titre de champion du monde de boxe thaï à Venise.

SEPTEMBRE

NOUVELLE ORGANISATION INTERNE : l'ACMS se dote d'une direction de la Prévention et de la santé au travail. À sa tête, Florence Ouvrard (à gauche), anciennement secrétaire générale, succède au docteur Fabrice Locher (à droite), après son départ en retraite.



© Nicolas Cornu



© Nicolas Cornu

NOUVEL OUTIL MÉTIER : le déploiement de l'application Padoa démarre en interne, les adhérents de 9 premiers centres ACMS accèdent à leur nouveau portail.

OCTOBRE

SOLIDAIRES AVEC ODYSSEA : plus d'une centaine de salariées de l'ACMS participent à la course contre le cancer du sein organisée à Vincennes (94) dans le cadre d'Octobre rose.



© Matthieu Hamois

NOVEMBRE

ÉTUDES DE L'ACMS : deux enquêtes de terrain livrent leurs résultats sur l'état de santé des personnels des EHPAD et sur les liens entre travail, télétravail et consommation d'alcool.

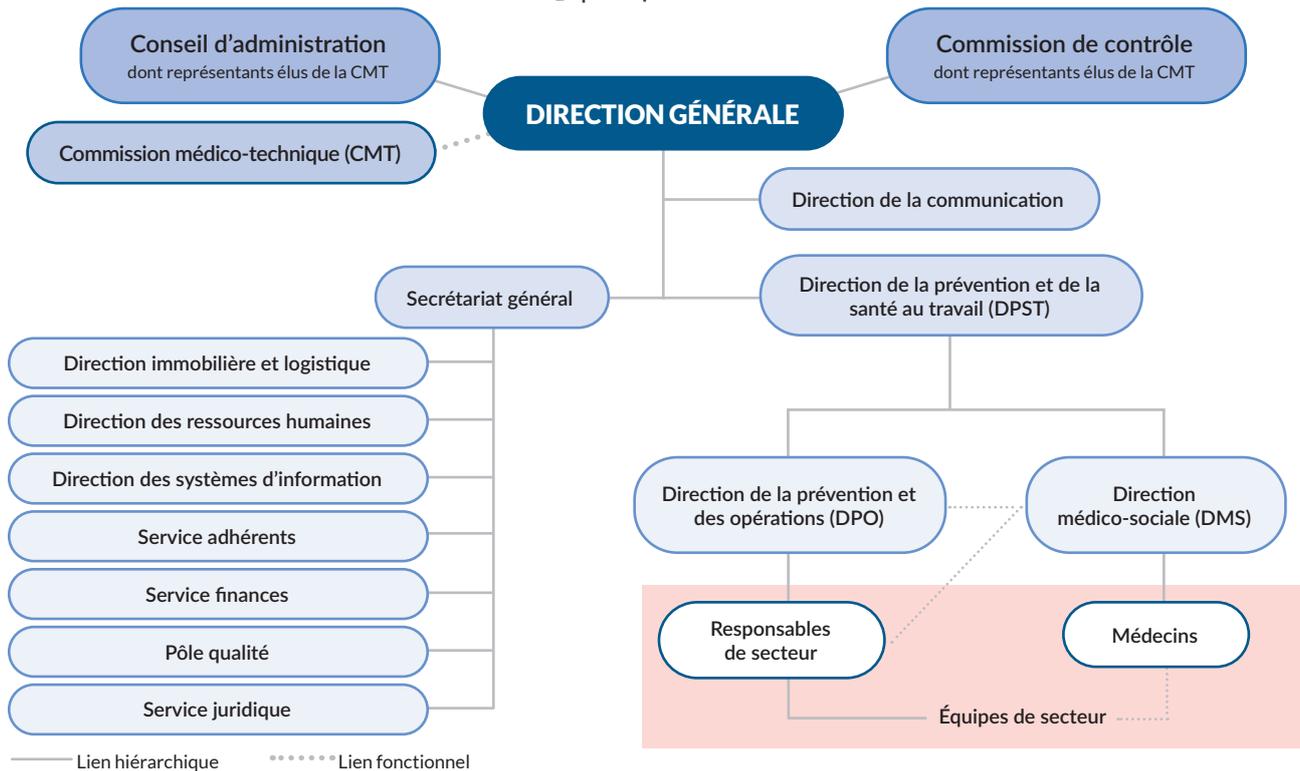
DÉCEMBRE

FIN DU DÉPLOIEMENT DE PADOA : l'ensemble de nos adhérents et de leurs salariés bénéficient de nouveaux espaces numériques sécurisés pour abriter leurs données en prévention et santé au travail.

CANCER ET TRAVAIL : un nouvel atelier d'information et de prévention sensibilise les employeurs à la prévention de la désinsertion professionnelle liée à une longue maladie.

NOTRE ORGANISATION

Depuis septembre 2023



NOS ÉQUIPES



* Dont 50 ingénieurs ou techniciens en hygiène sécurité, environnement (HSE), 25 ergonomes, 14 psychosociologues du travail, 11 ingénieurs ou techniciens en chimie, 2 formateurs.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

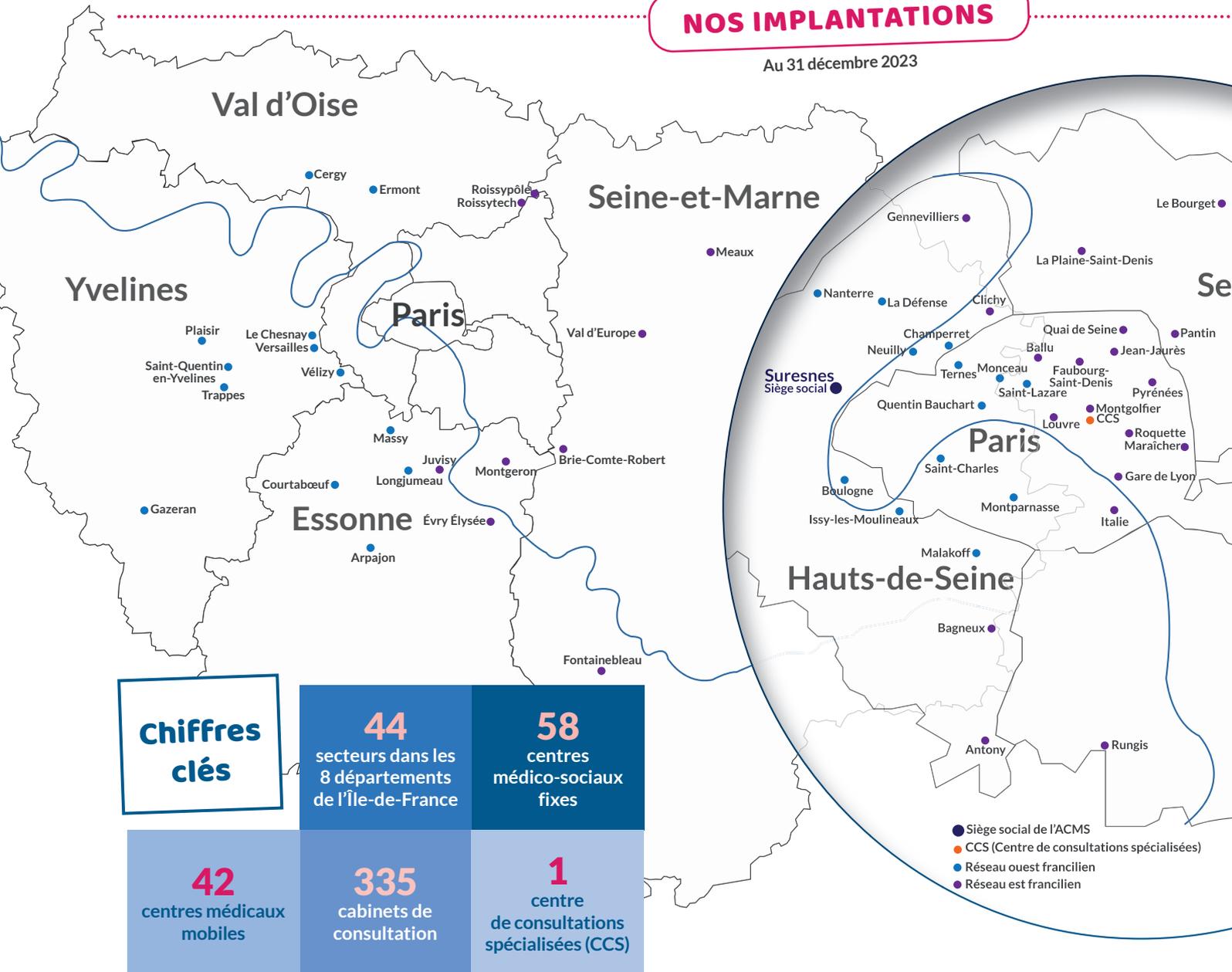
Charges
129 158 K€

Produits
129 972 K€

La cotisation de base à l'ACMS s'élève à 99,20 € HT par salarié suivi en centre médical fixe. Elle est complétée par une part variable assise sur la masse salariale (tranche A) avec un taux de 0,39 % (0,43 % pour le secteur public). Le montant du droit d'adhésion est de 8,00 € HT par salarié.

NOS IMPLANTATIONS

Au 31 décembre 2023



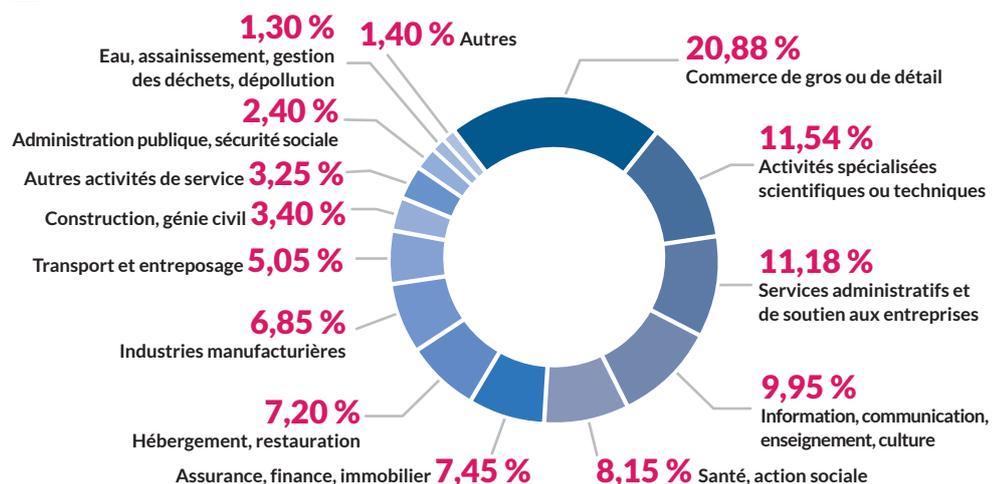
NOS ADHÉRENTS

1 092 008
salariés suivis

travaillant dans
78 255
établissements

pour
49 431
entreprises

Secteurs d'activité les plus représentés par nos adhérents, selon leur effectif salarié



NOS ACTIONS SUR LES MILIEUX DE TRAVAIL

30 047 interventions sur site

Par nos médecins du travail

7 015

Par nos infirmiers en santé au travail

3 231

Par nos intervenants en prévention des risques professionnels

7 951

Par nos assistants de santé au travail

11 850

Les interventions sur site ont augmenté de 1,77 % par rapport à 2022.

86 ateliers d'information et de prévention (AIP)
pour **1 473** participants

76 % des participants qui ont répondu aux enquêtes de satisfaction leur attribuent une note supérieure à 8/10.

6 351 aides à l'élaboration du Document unique
d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

5 989 observations sur le poste de travail

8 150 fiches d'entreprise

réalisées dans l'année de l'adhésion

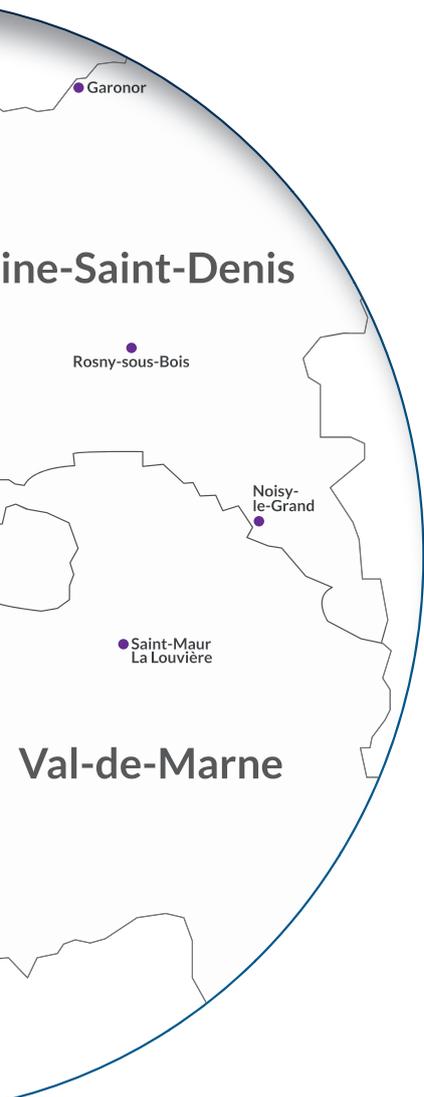
92,5 % des salariés suivis par l'ACMS sont couverts par une fiche d'entreprise.

2 076 participations à des CSE et CSSCT

Le médecin du travail ou, sur sa délégation, un membre de l'équipe pluridisciplinaire peut participer aux réunions des comités sociaux et économiques (CSE) et des commissions santé, sécurité, conditions de travail (CSSCT) de nos adhérents afin de jouer un rôle de conseil.

186 sessions de formation ou de sensibilisation
auprès de **1 314** salariés

Certifiée Qualiopi, l'ACMS propose des formations et des sensibilisations dans les domaines de l'ergonomie (gestes et postures), des premiers secours et du risque routier.



Répartition des lieux de travail suivis par l'ACMS, par effectif

Effectif	Nombre de lieux de travail	Part des lieux de travail suivis par l'ACMS
≤ 10 salariés	56 902	72,7 %
De 11 à 49 salariés	16 991	21,7 %
< 50 salariés	73 893	94,4 %
≥ 50 salariés	4 362	5,6 %

NOTRE SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS



419 339 visites

de salariés auprès de nos professionnels de santé

Par nos médecins du travail

227 023

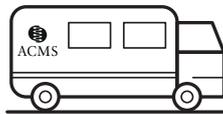
Par nos infirmiers de santé au travail

192 316



315 259

visites dans nos centres
médico-sociaux fixes



79 625

visites dans nos centres
médicaux mobiles



24 455

visites dans
114 cabinets d'entreprise

196 022

visites d'embauche

103 163

visites périodiques

60 240

visites de reprise ou pré-reprise

59 914

visites occasionnelles

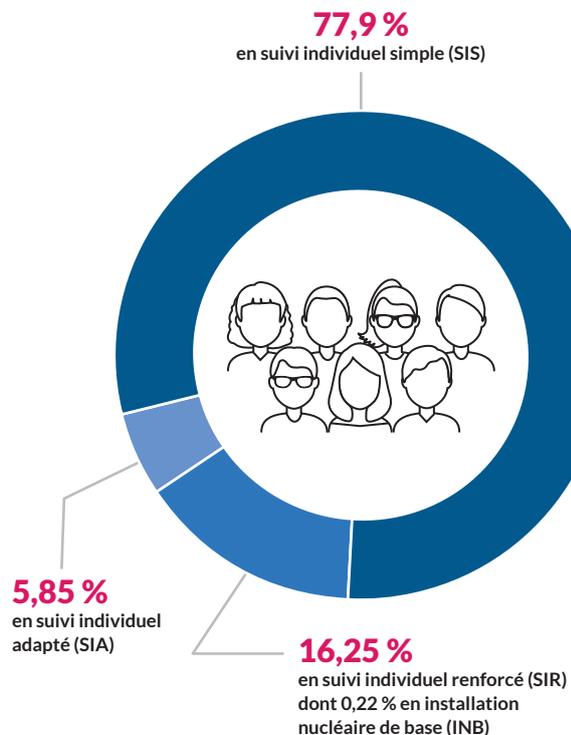
175

visites de fin de carrière

6

visites post-exposition

Les salariés de nos adhérents



1 548 rendez-vous honorés par notre Centre de consultations spécialisées (CSS)

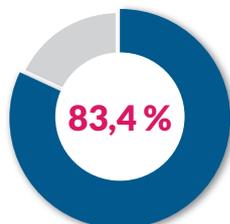
dont **246** consultations en psycho-traumatologie.

Cinq médecins spécialistes exercent dans le domaine de la rhumatologie, la dermato-allergologie, la pneumo-allergologie et la psychiatrie, ainsi qu'un psychologue clinicien.

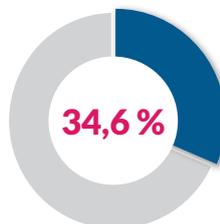
NOS ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

24 613 entretiens

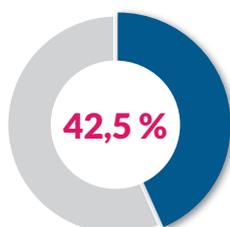
réalisés par nos assistants de service social



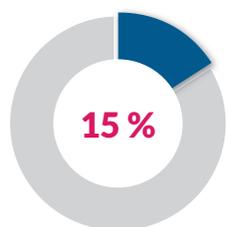
consacrés à la prévention de la désinsertion professionnelle



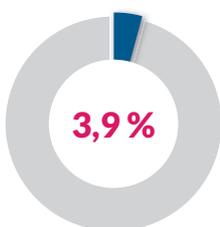
à l'initiative du médecin du travail



auprès des salariés en arrêt de travail



en lien avec l'équilibre entre la vie privée et vie professionnelle



dans le cadre d'une procédure d'incapacité

22 769

visites de pré-reprise

Cette visite non obligatoire, durant l'arrêt de travail du salarié, est un levier essentiel de la prévention de la désinsertion professionnelle.

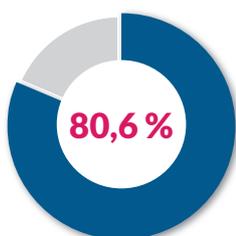
44 479

aménagement de postes de travail

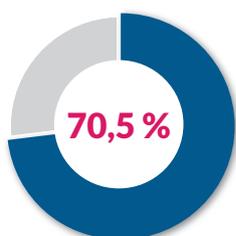
5 273

avis d'incapacité

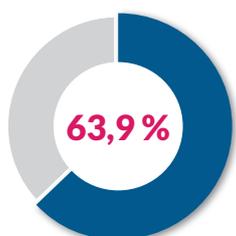
12 081 salariés

 accompagnés par notre service social

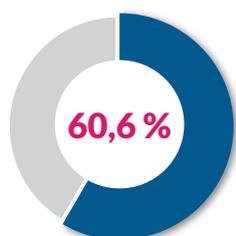
sont des employés



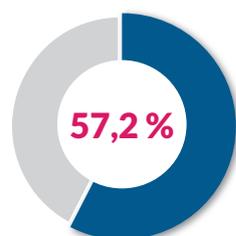
travaillent dans des entreprises de moins de 50 salariés



vivent seuls



sont âgés de 50 ans et plus



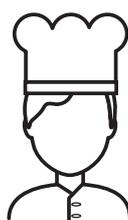
sont des femmes

Les branches professionnelles les plus représentées par les salariés accompagnés



12,1 %

le commerce de détail



11,4 %

la restauration



7,8 %

les services du bâtiment et du paysage



55, rue Rouget de Lisle
92158 Suresnes Cedex
☎ 01 46 14 84 00

Retrouvez-nous sur
www.acms.asso.fr

